

## Gazette du Palais

Le Journal Spécial des Sociétés

**Directeur honoraire :** Jean-Gaston Moore  
**Président :** François-Xavier Charvet  
**Directeur de la publication :** Pierre-Yves Romain  
**Rédacteur en chef :** Clémentine Kleitz  
**Rédacteur en chef adjoint :** Iris Joussea  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud,  
Philippe Gravelleau, Marie Rajchenbach  
**Assistante d'édition :** Elsa Boulinguez  
**Assistante de direction :** Evelyne Chelza

**Direction :** 12, place Dauphine 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17  
**Rédaction :** 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60  
**Courrier :** redactiongp@lextenso-editions.fr

### Tarifs 2015

\* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €  
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €  
+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC  
Recueils + table seuls : 362,46 € TTC

Journal, recueil + table : 487,02 €

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €  
Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

### Éditeur :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE  
La Gazette du Palais – Le Journal des Sociétés  
Administrateur : Pierre-Yves Romain  
Contrôleur de gestion : Cyrille de Montis  
Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris  
RCS Paris 383 314 671

Composé de :

La Gazette du Palais – Société du Harlay  
SA au capital de 98 460 €  
Président : François-Xavier Charvet  
Directeur Général : Pierre-Yves Romain  
12, place Dauphine 75001 Paris  
Société de publications et de publicité pour les sociétés  
SA au capital de 216 000 €  
P.C.A. : Charlyne Leseur  
8, rue Saint-Augustin 75080 Paris cedex 02

**Internet :** [www.gazettedupalais.com](http://www.gazettedupalais.com)

**Twitter :** @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097  
ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

**Direction artistique :** Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso-editions.fr](mailto:redactiongp@lextenso-editions.fr)  
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

## Doctrine

- Vers une nouvelle analyse de la déclaration de créance  
*étude par Pierre-Michel LE CORRE* 5

## Jurisprudence

- Nouveau motif de contestation de la créance en cause d'appel :  
demande nouvelle ou moyen nouveau ?  
*commentaire Pierre-Michel LE CORRE sous Cass. com., 19 mai 2015* 10
- Chronique de jurisprudence de droit des entreprises en difficulté  
*sous la direction de Pierre-Michel LE CORRE*  
*avec la collaboration de Régine BONHOMME, Diane BOUSTANI, Philippe DUPRAT,*  
*Natalie FRICERO, Christine GAILHBAUD, Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Christine LEBEL,*  
*Thierry MONTÉLAN, Florence REILLE, Philippe ROUSSEL GALLE et Julien THÉRON* 13

## Technique

- La résolution du plan de sauvegarde et du plan de redressement  
*Dix questions-réponses*  
*étude par Pierre-Michel LE CORRE* 32